Les décisions municipales

L e conseil municipal de Saint-Martin-de-Bernegoue a désigné Sandrine Longeau, suppléant Philippe Laidet, pour suivre le dossier du règlement général de protection des données (RGPD) à la centrale d'achat du centre de gestion. Pour le syndicat Plaine de Courance, le conseil désigne Christine Roullet comme référente « petite enfance », et Nathalie Lavillonnière référente pour l'enfancejeunesse et les écoles. Eugénie Pothier représentera la commune au conseil de la régie des énergies renouvelables de l'agglomération.

Cantine-garderie. Le règlement intérieur est actualisé en ce qui concerne les horaires et les entrées-sorties. Le temps facturable pour la garderie du soir débute à 16 h 30.

Personnels. L'habilitation électrique d'un employé communal est renouvelée.



Le règlement intérieur de la cantine et de la garderie a été actualisé.

Chenil. Une convention est signée avec la commune de Prahecq pour recourir à son chenil communal et en assumer le coût.

Balayage des rues. Cette compétence sera prise en charge par le Sivu de Prahecq qui deviendra un Sivom.

Participation citoyenne. La gendarmerie organisera une réunion avec les référents des deux quartiers qui ont adopté ce dispositif.